



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/25

**Objet : Traversée de Dommartin : dépôt de
dossiers de demande de subvention pour des
travaux construction**

Date de convocation : 05 mai 2023

Date d'affichage : 05 mai 2023

Date de réunion : 11 mai 2023

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 11 mai à 20 h 10, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, , Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier et M. TRUCHON Pierre (à partir de 20h32) , conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. FERNANDES Michel, M. MERCIER Michel, Mme ONOFRE Lia qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique et Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence,

Étaient absents : Mme GUILLOT Myriam, Mme HENRION Nathalie, Mme JOURDAN Dominique, M. TRUCHON Pierre (jusqu'à 20h31)

M. ECOCHARD Nicolas est nommé secrétaire de séance.

La commune a décidé de lancer des travaux d'aménagements de la traversée de la commune déléguée de Dommartin sur la RD80. L'objectif du projet vise à aménager la RB80, voie principale traversant Dommartin en lien avec des travaux de réhabilitation du réseaux eau potable, électricité, téléphone et éclairage public.

Le projet vise à sécuriser l'axe en créant une continuité piétonne sur l'ensemble de cet axe par un trottoir du nord au sud du village. D'autre part des aménagements de sécurité seront prévus afin de permettre le ralentissement de la circulation.

L'emprise des aménagements débute à l'entrée Sud, vers le lotissement les Grands Clos, pour se finir à l'entrée Nord-est, à la hauteur de la MARPA.

La route à aménager très passante constitue l'axe principal du village, elle est marquée par des intersections avec plusieurs voies et rues d'importances variables. Elle connecte notamment 3 routes départementales secondaires, mais aussi plusieurs rues desservant l'école et différents quartiers ou lotissements. 3 intersections principales sont aussi identifiées vers la mairie, place du centre et près de la MARPA.

La configuration actuelle de la voie ne comprend que des aménagements sporadiques et non continus, sans être réellement prévus pour les piétons.

Nous avons confié l'étude au cabinet Berthet Liogier Caulfuty.

Un diagnostic a été rendu par le cabinet le 10 mars 2023.

Plusieurs esquisses ont été proposées et un chiffrage avant-projet a été retenu pour un montant estimatif de 280 000HT 336 333€ TTC.

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230511-2023-25-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

La commune, afin de préserver son budget et pour pouvoir mettre en œuvre l'intégralité de l'opération va s'adresser au Département dans le cadre du pacte de territoire soutien à l'investissement, dispositif d'équipement de proximité.

Le plan de financement déposé sera le suivant :

Le plan de financement déposé sera le suivant :

Financier	Taux	Base	Montant de la subvention
Département	30%	100000 €	30 000€
Département	15%	180000 €	27 000€
Sous total subventions			57 000€
Reste à financer			223 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,
Le 11/05/2023
Le Maire

Le Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary of the meeting.